

COMITE EXECUTIF

Réunion 6 janvier 1975

Etaient présents: M. Jean Cadieux  
Me Alfred Landry  
M. Yvon Ouellette  
M. Paul Bourque  
Sr Auréa Cormier  
M. Helmut Schweiger  
M. Médard Collette  
M. Léandre Bourque  
M. Alayn Noel

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 12 NOVEMBRE 1974

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Sr Auréa Cormier que le procès-verbal du 12 novembre 1974 soit accepté.

Adopté.

2. PLAN DE PENSION

L'Association des professeurs de l'Université de Moncton a remis au Recteur un document indiquant le genre de plan de pension que l'APUM désire pour le corps professoral.

L'Université a remis ce document à la firme William B. Mercer pour étude et recommandation concernant l'implantation d'un tel plan. L'Université n'a pas encore reçu les recommandations de cette firme.

La proposition des professeurs fut présentée à la Société l'Assomption en leur demandant de faire un calcul concernant le coût que l'Université aurait à défrayer pour tenir compte de la rétroactivité pour les professeurs déjà membres du plan de pension. Une réponse est attendue cette semaine de la Société l'Assomption.

3. SALAIRES 1975-76

Le Vice-recteur à l'administration a reçu une proposition venant de l'Association des professeurs concernant l'augmentation des salaires pour l'année académique 1975-76.

L'exécutif est d'avis que les négociations doivent se poursuivre avec les professeurs.

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Paul Bourque que les deux vice-recteurs soient mandatés de négocier avec les représentants de l'APUM concernant les augmentations de salaire et fassent rapport à une prochaine réunion soit du Comité de finances ou au Comité exécutif.

Adopté.

4. BUDGET DU COLLEGE DE BATHURST

Le Vice-recteur à l'administration a préparé une proposition de budget basé sur l'hypothèse que l'Université de Moncton prendrait en main l'enseignement universitaire au Collège de Bathurst pour l'année académique 1975-76. Ce budget est présenté à titre d'information et aucune décision ne sera prise avant de recevoir les recommandations finales de la Commission Lebel.

COMITE EXECUTIF

Réunion du 5 février 1975

Etaient présents: M. Jean Cadieux  
Me Alfred Landry  
M. Yvon Ouellette  
M. Paul Bourque  
M. Helmut Schweiger  
M. Médard Collette  
M. Alayn Noel  
M. Léandre Bourque

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 6 JANVIER 1975

Il est proposé par Paul Bourque et appuyé par Yvon Ouellette que le procès-verbal de la réunion du 6 janvier 1975 soit accepté.

Adopté.

2. COLLEGE DE BATHURST

A la réunion du Sénat académique du 18 & 19 octobre 1974, le Collège de Bathurst a demandé à l'Université de Moncton de prendre l'entière responsabilité de l'enseignement universitaire du Collège. Le Sénat a adopté la résolution suivante: "Il fut proposé et appuyé que le Sénat considère la formule proposée par les dirigeants du Collège de Bathurst comme l'une des solutions acceptables".

Le Recteur informe les membres du Comité exécutif des pourparlers qui ont eu lieu entre le Collège et l'Université depuis cette décision. Il faut que l'Université procède rapidement pour préparer les programmes qui seront offerts au Collège par l'Extension de l'enseignement à l'été '75 et au cours de l'année 75-76. Il y eut plusieurs rencontres et l'Université est à mettre sur pied les programmes. Le Recteur dit qu'il a consulté la Soeur Wallace à ce sujet et qu'il a assurance de l'approbation de cette dernière. Le Comité exécutif demande au Recteur d'écrire à la Soeur Wallace pour la tenir au courant des démarches.

→ 3. PLAN DE PENSION

L'Université a demandé à la firme William Mercer de faire des suggestions concernant une amélioration du plan de pension de l'Université. Cette dernière n'a pas encore soumis de rapport final quoique elle a fait des commentaires sur le plan que suggèrent les professeurs de l'Université.

Les commentaires de M. William C. Mercer, ainsi qu'une lettre provenant de la Société l'Assomption concernant la rétroactivité de l'augmentation dans les contributions furent envoyés à l'A.P.U.M. L'Université n'a pas encore reçu de commentaires de l'A.P.U.M. à ce sujet. Le Comité exécutif demande au Recteur d'écrire à l'A.P.U.M.

4. SECRETAIRE GENERAL

M. Léandre Bourque doit partir en année sabbatique le 15 mars et sera de retour à l'Université le 1er janvier 1976, afin de coïncider avec le début de l'année sabbatique de M. Edgar Léger.

U N I V E R S I T E D E M O N C T O N

COMITE EXECUTIF

Réunion du 8 avril 1975

Etaient présents: M. Jean Cadieux  
Me Alfred Landry  
M. Helmut Schweiger  
M. Médard Collette  
M. Paul Bourque  
M. Yvon Ouellette  
M. Victor Ross  
M. Alayn Noel  
M. Léandre Bourque  
Père Louis-Marcel Daigle

1. BONS DE COMMANDE

Monsieur Médard Collette soumet un rapport expliquant la politique du bureau des achats "à savoir si les bons de commande provenant du bureau des achats sont en langue anglaise et si le classement est en anglais ou en français."

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Alayn Noel que le Comité recommande que, de façon général, on s'adresse en français aux fournisseurs de la région.

Adopté.

2. EXONERATION DE FRAIS DE SCOLARITE - MEMBRES DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

Il est proposé par Paul Bourque et appuyé par Victor Ross que l'on reporte cette question jusqu'après des applications du rapport du Comité LeBel.

Adopté.

3. FONDS DE DOTATION

Le Comité reçoit le rapport de M. Médard Collette.

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Paul Bourque  
a) qu'un comité permanent aviseur du fonds de développement soit créé;  
b) que les membres dudit comité soient nommés par le Comité exécutif;

Tel que mentionné dans le rapport de Monsieur Collette (p. 3) que les buts du comité soient:

- 1) Concevoir et suggérer des moyens de solliciter des fonds de toutes les sources possibles;
- 2) De façon générale, aviser le Vice-recteur à l'administration sur toutes questions touchant les activités du Fonds de développement de l'Université de Moncton.

Adopté.

4. LIBRAIRIE ACADIENNE

Le Vice-recteur à l'administration informe le Comité que le projet d'établir une succursale de la Librairie Acadienne à la Place Champlain progresse toujours. Il estime à \$10,000 le coût d'aménagement du local.

5. SERVICE DE REVISION DE TEXTES

On informe le Comité exécutif que le comité ad hoc n'a pas encore terminé son travail.

6. COMITE DES GRIEFS

Ce problème est reporté à la prochaine réunion.

7. LETTRE DU SECRETAIRE DE L'A.P.U.M.

Le Comité exécutif recommande que le Vice-recteur à l'enseignement s'informe de ce qui se fait aux autres universités relativement à la diminution de la charge académique du Président de l'A.P.U.M.

8. AUTO FAMILIALE

A la suite de la recommandation du Comité "ad hoc" concernant l'achat d'une voiture familiale dans le but de transporter les malades et les blessés, il est proposé par Paul Bourque et appuyé par Yvon Ouellette qu'on ne juge pas à propos de donner suite à cette recommandation.

Adopté.

9. MUSEE - CONTRAT

Me Alfred Landry informe le Comité qu'il doit rencontrer prochainement Me Wright, avocat de la Commission en vue de négocier le bail.

→ 10. PLANS DE PENSION

Le Comité exécutif a étudié les deux plans de pension qui avaient été soumis, l'un par l'Association des professeurs, en date du 27 novembre 1974, l'autre par un comité d'étude regroupant l'Association des employés de l'Université de Moncton, l'Association des techniciens de l'Université de Moncton et le personnel à la direction, en date du 17 février 1975.

Le plan soumis par l'Association des professeurs et celui soumis par l'autre groupe découlent d'un principe fondamental différent, à savoir que le plan des professeurs est plutôt un plan d'épargne-retraite, tandis que l'autre en est un de "plan garanti", et l'Exécutif du Conseil des Gouverneurs accepte, malgré les difficultés que cela comporte, qu'il puisse y avoir deux plans distincts répondant à des besoins différents.

→ Plan des professeurs

Le Comité exécutif s'engage donc, sujet aux modifications ci-après, à établir le plan soumis au nom de l'Association des professeurs et ce en date du 1er juillet 1975, à savoir que l'Université et les professeurs versent l'un et l'autre une contribution égale à 6½% du salaire brut, étant bien entendu que les frais d'administration du fonds sont répartis également entre les deux partis, ou si l'on préfère sont absorbés par le fonds.

Modifications au projet du 27 novembre

- Item 2 - La participation au plan commence avec le début de la deuxième année de service à l'Université: Exception à cette règle est faite pour les professeurs transférant d'une autre institution, ou transférant d'un autre plan de pension (voir item 5-3).
- 12 - Date d'entrée en vigueur - le 1er juillet 1975.
- 13 - Administration du régime. Le système d'administration du régime devra être précisé et soumis à l'exécutif de l'Université pour approbation. (Formule à être discutée par le comité).
- 14 - Le Comité exécutif se déclare prêt en principe à déboursier pour la période du 1er janvier 1971 au 30 juin 1975 une somme couvrant la différence des cotisations versées par les employés de l'Université et les contributions de l'employeur pour cette même période mais suspend son jugement sur la méthode d'application proposée par le plan du 27 novembre jusqu'à ce que les calculs actuariels soient faits afin de déterminer le coût de la dite formule 14 et (b).

Note 3 - page 5 -- "les intérêts seront calculés trimestrielle-ment en fonction du rendement et chaque participant recevra un rapport trimestriel".

Le Comité exécutif souhaite voir "le comité" étudier cet aspect du plan pour en déterminer la possibilité, l'utilité et le coût.

Lettre du 5 février 1975 signée par M. Wybouw et M. Jules Léger

Le Comité exécutif n'accepte pas la clause supplémentaire suggérée: "money purchase pension plan with a provision for a guaranteed indexed pension", qui permettrait de choisir en fin de carrière. Par ailleurs, il reconnaît le droit à l'Association des professeurs, ou à l'Association du personnel, etc. d'opter immédiatement pour l'un ou l'autre des deux plans.

Comité

Afin de mettre en marche les rouages nécessaires pour que le plan puisse fonctionner à partir du 1er juillet 1975 et étudier certaines modalités de même que les aspects légaux, le Comité exécutif propose la formation d'un comité formé de la façon suivante: deux professeurs et deux représentants de l'administration.

— Plan du personnel A.E.U.M., techniciens, etc.

Modification

Item 3 - La participation commence au début de la deuxième année de l'emploi. Exception à cette règle est faite pour le personnel participant déjà à un régime de retraite avant son embauche à l'Université de Moncton.

Item 13 - "Que l'évaluation de la présente proposition considère la possibilité d'ajouter annuellement les rentes pour tenir compte de l'augmentation des prix à la consommation".

Le Comité exécutif refuse d'incorporer cette clause dans le plan proposé.

10. PLANS DE PENSION (suite)→ Plan du personnel A.E.U.M., techniciens, etc. (suite)Comité

Afin de mettre en marche les rouages nécessaires pour que le plan puisse fonctionner à partir du 1er juillet 1975 et étudier certaines modalités, de même que les aspects légaux, le Comité exécutif propose un "comité" formé de la façon suivante: deux personnes nommées par l'administration, trois personnes nommées par les divers groupes participant au plan.

Proposition de M. Jean Cadieux appuyé par Victor Ross.

Adopté.

11. FONCTION PUBLIQUE

Il est proposé par Victor Ross et appuyé par Alayn Noel que le Comité exécutif accepte de renouveler, pour un an, le contrat entre l'Université et la Fonction publique tel que présenté par Helmut Schweiger, Vice-recteur à l'enseignement.

Adopté.

12. PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion est fixée au mardi 15 avril 1975.

13. AJOURNEMENT

(Signé)

\_\_\_\_\_  
Me Alfred Landry, président

(Signé)

\_\_\_\_\_  
Louis-Marcel Daigle,  
Secrétaire intérimaire

17. MUSEE - CONTRAT

Me Alfred Landry informe le Comité qu'il a rencontré Me Wright, avocat de la Commission, en vue de négocier le bail. Ils sont arrivés à une entente par laquelle, entre autres choses, on garantit le bilinguisme des employés à partir du premier jour d'opération pour ceux qui doivent rencontrer le public, et pour les autres, le plus rapidement possible.

Un projet de contrat séparé relativement au Comité aviseur sera soumis prochainement à Me Landry pour approbation.

→ 18. PLANS DE PENSIONA L'Administration propose:

M. Léandre Bourque  
M. Normand Dionne

comme ses représentants au comité spécial, en vue d'étudier le projet de plan de pension des professeurs, et ce conformément à la décision du Comité exécutif du 8 avril - Item 10.

Adopté.

B L'Administration propose comme ses représentants pour négocier avec l'Association des Employés de l'Université de Moncton:

M. Léonide Comeau  
M. Donald Cormier  
M. Arthur Girouard

Adopté.

C Le Comité accepte de modifier sa décision relativement à la formule d'indexation; la contribution de l'Université pourrait aller jusqu'à 100%.

La séance est suspendue jusqu'à 9 heures le 19 avril 1975

*L'autre groupe: M. Comeau, Dionne*

*avec les professeurs*

*les modalités d'application*

14

*mettre en marche*

5. LETTRÉ DE JULES LEGER - OBJET: REDUCTION DE CHARGE ACADEMIQUE

Faisant suite à une demande de M. Jules Léger qui demandait une réduction de charge académique en raison de son poste de président de l'Association des professeurs, le Vice-recteur à l'enseignement a fait enquête et rapporte au Comité qu'aucune université dans les Provinces Atlantiques n'accorde une telle réduction de charge dans ces circonstances.

Il est proposé par Paul Bourque et appuyé par Yvon Ouellette qu'en conséquence l'Université ne peut pas accéder à la demande de Monsieur Léger.

Adopté.

→ 6. PLAN DE PENSION

En réponse à une lettre du président de l'Association des professeurs dans laquelle il autorisait l'administration à retirer 6½% du salaire des professeurs en vue du plan de pension, et ce à partir du 1er juillet 1975, le Comité décide que:

L'Université prélèvera le montant de 6½% quand le plan sera définitivement approuvé.

Le Recteur écrira à Monsieur Léger expliquant les raisons qui ont motivée une telle décision.

7. TERRAIN

La Compagnie Ideal Holdings Limited demande d'acheter une lisière de terrain au nord de la rue Morton en vue de construire une rue. Elle offre \$3,400.

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Paul Bourque que le Comité accepte en principe, mais à condition que MM. Alfred Landry et Médard Collette puissent négocier des ententes et obtenir des garanties que ce projet n'entraînera aucun déboursé de la part de l'Université.

Adopté.

8. NOMINATIONS

Le Comité exécutif approuve les nominations suivantes:

Emmanuel Sajous -Adjoint au directeur de l'Ecole des sciences sociales et du comportement; mandat d'un an.

Quang Tran Ba -Directeur du département de science politique

Léonard Goguen -Responsable du secteur éducation spéciale

Paul Belliveau -Responsable du secteur orientation

Hal Chalmers -Responsable du secteur administration scolaire

9. CAISSE DE RETRAITE

M. Omer Léger, professeur au Collège de Bathurst demande de pouvoir participer immédiatement à la caisse de retraite de l'Université.

Cette demande est acceptée.

U N I V E R S I T E    D E    M O N C T O N

COMITE EXECUTIF

Réunion du 9 janvier 1976

Etaient présents: Me Alfred Landry, président  
M. Jean Cadieux  
M. Victor Ross  
M. Médard Collette  
M. Paul Bourque  
M. Yvon Ouellette  
M. Alayn Noel  
P. Louis-Marcel Daigle, secrétaire

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 15 DECEMBRE 1975

Il est proposé et appuyé que le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 1975 soit adopté.

Adopté.

2. NOMINATIONS

a) Vice-doyen de la Faculté des sciences de l'éducation

Il est proposé et appuyé que Monsieur Donald Brine agisse comme vice-doyen par intérim à la Faculté des sciences de l'éducation jusqu'au 30 juin 1976 et agisse aussi comme membre du comité aviseur de la Faculté.

Cette nomination fait suite à la démission de Monsieur René Lecomte.

Adopté.

b) Sciences de la santé

Il est proposé et appuyé que le mandat de Mlle Gilberte LeBlanc comme responsable du secteur des programmes spéciaux de la Faculté des sciences et de génie soit prolongé jusqu'au 30 juin 1978.

Adopté.

3. COMITE DES GRIEFS

Il est proposé et appuyé que le rapport du Comité des griefs concernant le cas de M. Gilles G. Nadeau soit retourné au Comité avec demande de clarification.

Adopté.

→ 4. PLAN DE PENSION

Monsieur Médard Collette rapporte que le plan de pension pour le personnel autre que le personnel académique a été accepté par les groupes concernés.

Il est proposé et appuyé que le plan de pension soit accepté tel que soumis, attendu qu'il respecte les normes qui avaient été établies par le Comité exécutif.

Adopté.

8. RAPPORT DU VICE-RECTEUR A L'ADMINISTRATION

Monsieur Médard Collette, vice-recteur à l'administration, présente son rapport.

a) Financement d'une nouvelle résidence

Suite à la recommandation du dernier Conseil des Gouverneurs qui demandait que le Vice-recteur à l'administration fournisse de plus amples détails quant au coût d'une telle construction, Monsieur Collette fournit les détails suivants concernant le coût de la résidence construite l'an dernier au 50 de la rue Morton:

<u>COUT DE CONSTRUCTION</u>	<u>COUT</u>		
	<u>TOTAL</u>	<u>PAR UNITE</u>	<u>PAR LIT</u>
50 Morton -			
Edifice et terrassement	\$368,500.	\$15,354.	\$ 4,725.
Ameublement	54,000.	2,250.	691.
TOTAL	\$422,500.	17,604.	5,416.

Il estime donc que le coût de la nouvelle résidence pourrait être de l'ordre de \$425,000. à 475,000.

Il est proposé par Jean-Claude LeBlanc et appuyé par Claude Gaudreau que l'on fasse les démarches qui s'imposent pour entreprendre la construction de la nouvelle résidence telle que proposée.

Adopté.

b) Fonds de développement

Monsieur Collette donne des renseignements, à titre d'information, sur le travail du Comité.

c) Laboratoire de conservation - Musée - Galerie d'art

Un budget tentatif pour le Laboratoire de conservation - Musée - Galerie d'art est soumis à titre d'information.

→ d) Plan de pension

Monsieur Collette informe les membres des modifications apportées au régime de retraite de l'A.E.U.M., Techniciens et Personnel à la direction (Plan garanti). Il explique qu'il s'agit d'améliorations au plan déjà existant. Le plan tel qu'amélioré, accepté par les parties concernées, fut soumis au Comité exécutif et accepté par ce dernier à la réunion du 9 janvier 1976.

Il donne aussi des détails sur le plan proposé par l'APUM qui est un nouveau plan - Plan défini.

e) Coût de construction et financement du C.E.P.S.

Le Vice-recteur donne également le coût de construction du C.E.P.S. en date du 10 janvier 1976, ainsi que le financement du C.E.P.S. A la réunion du Comité exécutif du 9 janvier 1976, le Comité exécutif autorise Monsieur Collette de faire une demande de fonds à la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes pour l'achat de certains équipements au C.E.P.S.

Il est proposé par Paul Bourque appuyé par Fernand Arsenault que le rapport du Vice-recteur à l'administration soit reçu.

Adopté.

COMITE EXECUTIF

Réunion du 2 avril 1976  
17h        Edifice Taillon

Etaient présents: Me Alfred Landry, président  
M. Paul Bourque  
M. Jean Cadieux  
M. Médard Collette  
Mlle Gilberte LeBlanc  
M. Alayn Noel  
M. Yvon Ouellette  
M. Victor Ross  
P. Louis-Marcel Daigle, secrétaire

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 25 MARS 1976

Il est proposé par Yvon Ouellette appuyé par Gilberte LeBlanc que le procès-verbal de la réunion du 25 mars 1976 soit adopté.

Adopté.

2. RAPPORT DU COMITE DES GRIEFS

Cas de M. Jean Dumas

Monsieur Dumas en appelle d'une décision du Comité de promotion et de permanence qui n'a pas recommandé la promotion de M. Dumas au rang de professeur agrégé.

Le Comité des griefs, à la suite de réunions tenues les 20 mars et 2 avril, recommande la promotion de M. Jean Dumas au rang de professeur agrégé.

Il est proposé par Jean Cadieux et appuyé par Gilberte LeBlanc que la recommandation du Comité des griefs soit acceptée.

Adopté.

3. LETTRE DES ETUDIANTS DE LA FACULTE DES ARTS

Le Recteur donne lecture d'une lettre dans laquelle les représentants étudiants de la Faculté des arts demandent que le Doyen de la Faculté des arts soit relevé de ses fonctions.

Le Comité décide de ne pas prendre action dans cette affaire.

→ 4. REGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITE

Monsieur Collette présente au Comité un document décrivant certaines clauses du régime de retraite de l'Université: ceci comprend surtout:

A - Le régime de retraite de l'Université de Moncton est scindé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1975 en deux régimes distincts dont l'un s'applique aux professeurs et bibliothécaires professionnels et l'autre aux autres employés.

→ 4. REGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITE (suite)

Le régime applicable aux professeurs et bibliothécaires professionnels sera connu sous le nom de "Régime de rentes des professeurs et bibliothécaires professionnels de l'Université de Moncton". Les règlements du Régime de retraite de l'Université de Moncton amendés conformément aux avenants No 1, No 2 et No 3 continuent de s'appliquer à tous les autres employés.

Le présent avenant entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1975.

B - "Le Règlement du régime de rentes des professeurs et bibliothécaires professionnels de l'Université de Moncton".

C - Police d'administration de dépôts.

D - La nomination par le Comité exécutif de trois personnes comme membres du Comité de retraites tel que prévu à l'Article 4,01 du règlement du Régime de rentes des professeurs et bibliothécaires professionnels de l'Université de Moncton.

On propose les noms suivants:

J. Léonide Comeau  
Donald A. Cormier  
Rhéal Bérubé.

Il est proposé par Jean Cadieux et appuyé par Yvon Ouellette que soient approuvés ces quatre articles tels que présentés par Monsieur Collette. Ceci comprend les nominations de MM. Comeau, Cormier et Bérubé.

Adopté.

5. BUDGET - frais de scolarité

Monsieur Collette présente des prévisions budgétaires pour l'année 1976-77. Face à la perspective d'un déficit d'au moins \$250,000, le Vice-recteur mentionne la possibilité d'augmenter les frais de scolarité et de logement. Les frais de scolarité passeraient de \$550 à \$600, augmentation de 9% et le logement de \$900 à \$1,100 soit 22.2% d'augmentation. Monsieur Collette doit rencontrer les représentants étudiants afin de discuter avec eux de ces augmentations. Le Comité autorise le Vice-recteur à continuer ses démarches en ce sens.

6. Volumes scientifiques de langue française

On demande au Comité d'autoriser une somme au budget de l'Université qui servirait de subvention afin de favoriser l'achat de volumes de langue française par les étudiants de l'Université. Le Gouvernement du Nouveau-Brunswick versera \$2,000 à cet effet.

Il est proposé par Jean Cadieux et appuyé par Paul Bourque que la somme de \$2,000 soit inscrite au budget à cet effet.

Adopté.

le 11 juin 1976

Rév. Louis-Marcel Daigle  
Secrétaire général  
Université de Moncton  
Moncton, N.-B.

Révérénd L.-M. Daigle,

Veillez faire part aux membres du Conseil des Gouverneurs lors de la réunion du samedi 12 juin 1976 de la création sur le campus de Moncton d'une nouvelle association -

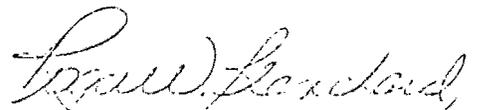
- l'Association du personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton incorporée (APAPUM).

L'APAPUM, maintenant dotée de statuts et enregistrée à Fredericton sous la troisième loi des compagnies du Nouveau-Brunswick, regroupera approximativement 75 membres à temps plein du personnel administratif et professionnel de l'Université qui n'étaient représentés par aucune association jusqu'à maintenant.

Dorénavant, l'APAPUM revendiquera le droit d'être consultée sur toutes les questions qui touchent les intérêts économiques, sociaux, professionnels, éducatifs et culturels de ses membres.

Les représentants élus au Conseil souhaitent ardemment que des liens de bonne entente s'établissent et se développent entre la direction de l'Université et cette catégorie d'employés, dont le rôle important est d'appliquer et de mener à bien les politiques et décisions de l'Université.

Je vous prie d'agréer, Révérend Daigle, l'expression de mes sentiments distingués.



Roger W. Blanchard  
Vice-président  
APAPUM inc.

RWB:cl

le 20 octobre 1976

M. Roger W. Blanchard  
Président - A.P.A.P.U.M.  
Pavillon Taillon  
Université de Moncton

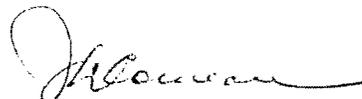
Cher monsieur Blanchard,

Nous avons bien reçu le 13 octobre dernier, votre lettre demandant la reconnaissance officielle de votre association par les autorités de l'Université.

Tel que je vous l'indiquais lors d'une récente visite à mon bureau, votre demande et les recommandations appropriées devront être soumises au Comité exécutif de l'Université. Malheureusement, je ne saurais préciser la date de la prochaine réunion dudit Comité.

Il est probable, que nous ayions à vous rencontrer prochainement pour préciser de façon définitive les postes à inclure et à exclure du groupe que vous représentez.

Espérant que le tout puisse se régler dans les plus brefs délais, je vous prie d'agréer, cher monsieur Blanchard, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



J. L. Comeau  
Directeur du personnel

JLC/ma



UNIVERSITE DE MONCTON

Contrat d'engagement à titre de \_\_\_\_\_  
entre l'Université de Moncton et \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

I- Conditions générales

- 1) L'acceptation des conditions et termes indiqués ci-après constitue un contrat d'engagement soumis aux dispositions présentes et à venir de la Charte civile et des Statuts de l'Université de Moncton, il est également convenu que les termes d'un protocole de travail intervenu entre l'Association du personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton (APAPUM) et l'Université de Moncton font partie intégrante du présent contrat.
- 2) Ce contrat annule toute entente verbale ou écrite antérieure.

II- Conditions particulières

- 1) Propositions de l'Université:
  - a) Traitement de \$ \_\_\_\_\_ par année (12 mois);
  - b) Augmentation suivant l'échelle en vigueur au protocole;
  - c) Date d'entrée en vigueur: \_\_\_\_\_.
- 2) Le signataire de ce contrat, sous l'autorité immédiate du/de \_\_\_\_\_ s'engage à:
  - a) Remplir la fonction de \_\_\_\_\_
  - b) Faire une demande formelle d'adhésion auprès de l'Association du personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton (APAPUM), et si accepté, en devenir membre et en payer les cotisations pour la durée du protocole en vigueur au moment de la signature de ce contrat.

III- Signatures

\_\_\_\_\_  
(signataire)

\_\_\_\_\_  
(Pour le Conseil d'administration de l'Université de Moncton)

\_\_\_\_\_  
(date)

\_\_\_\_\_  
(date)

Recteur

Secrétaire Général

Directeur des relations publiques

Vice-recteur à l'enseignement

Vice-recteur à l'administration

Adjoint au V.-r. à l'ens.  
 Doyens (7)  
 Vice-doyens (5)  
 Bibliothécaire en chef  
 Directeur - Educ. Perm.  
 " - Vie étudiante  
 " - Recherche

Adjoint au V.-r. à l'admin.  
 Directeur - Services auxiliaires  
 " - Personnel  
 " - Finances  
 " - Bâtiments et terrains  
 " - Anciens et dévelop.

(Confidentiel)

23 + (7 + 5)

Agent du personnel (2)  
 Secrétaires (5)  
 - Recteur  
 - Sec. gén.  
 - V.-recteur à l'ens.  
 - V.-recteur à l'admin.  
 - Dir. du pers.

Inclus

Directeur - C.E.A.  
 Régistrare  
 Chef - Information  
 Directeur - Centre audio-v.

Directeur - Centre de calcul  
 et d'informatique  
 Non Chef - Sécurité  
 Agent d'aménagement des locaux.

4. RATIFICATION DES PROCES-VERBAUX DU COMITE EXECUTIF (suite)

→ c) Régime de retraite de l'Université de Moncton

Les quatre articles suivants ont été acceptés relativement le Régime de retraite de l'Université:

A - Avenant No 3:

Le régime de retraite de l'Université de Moncton est scindé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1975 en deux régimes distincts dont l'un s'applique aux professeurs et bibliothécaires professionnels et l'autre aux autres employés.

Le régime applicable aux professeurs et bibliothécaires professionnels sera connu sous le nom de "Régime de rentes des professeurs et bibliothécaires professionnels de l'Université de Moncton". Les règlements du Régime de retraite de l'Université de Moncton amendés conformément aux avenants No 1, No 2 et No 3 continuent de s'appliquer à tous les autres employés.

Le présent avenant entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1975.

B - "Le Règlement du régime de rentes des professeurs et bibliothécaires professionnels de l'Université de Moncton".

C - Police d'administration de dépôts.

D - La nomination de trois personnes comme membres du Comité de retraites tel que prévu à l'Article 4,01 du règlement du Régime de rentes des professeurs et bibliothécaires professionnels de l'Université de Moncton.

Les membres nommés sont: M. J. Léonide Comeau  
M. Donald A. Cormier  
M. Rhéal Bérubé.

d) Fonds de développement

Deux nouveaux membres ont été ajoutés à la liste de personnes constituant le Comité consultatif du Fonds de développement. Ce sont: Me Emery Brison et M. Rodolphe LeBlanc.

e) Bourses - Aide financière

Suite à une demande de la Société Saint-Thomas d'Aquin, il a été accepté que l'Université ajoute la somme de \$5,000 au montant déjà attribué aux bourses afin de favoriser l'accession d'un plus grand nombre de jeunes aux études supérieures en langue française.

f) Bureau du Registraire

A la suite de modifications des fonctions du Secrétaire général et afin d'éviter les confusions entre le bureau du Secrétaire général et le Secrétariat général, le Conseil des Gouverneurs accepte de changer le nom du Secrétariat général et que ce dernier devienne le BUREAU DU REGISTRAIRE.

5. CORRESPONDANCE

Le Secrétaire général fait part de la correspondance suivante:

- Une lettre de Roger Blanchard indiquant la création d'une nouvelle association - l'Association du personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton incorporée (APAPUM).

U N I V E R S I T E   D E   M O N C T O N

COMITE EXECUTIF

Réunion du 12 novembre 1976  
12h Cabinet du Recteur

Présents: Me Alfred Landry, président  
M. Jean Cadieux  
M. Médard Collette  
Mlle Gilberte LeBlanc  
M. Egbert McGraw  
M. Yvon Ouellette  
M. Victor Ross  
P. Louis-Marcel Daigle, secrétaire

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 14 SEPTEMBRE 1976

Il est proposé par Jean Cadieux appuyé par Gilberte LeBlanc que le procès-verbal de la réunion du 14 septembre soit accepté.

Adopté.

2. LETTRE DE L'ACPU (Cas Islam)

Le Recteur fait lecture d'une lettre reçu de l'ACPU concernant le cas Islam.

Le Comité est d'avis qu'il n'y a aucun élément nouveau qui permette de reprendre le dossier.

3. APAPUM (ASSOCIATION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET PROFESSIONNEL DE L'UNIVERSITE)

En réponse à une lettre du président de l'APAPUM - Association du personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton, il est proposé par Jean Cadieux et appuyé par Yvon Ouellette que, sujet à l'exclusion du chef de la sécurité, l'APAPUM soit officiellement reconnue comme organisme représentant cette catégorie d'employés en ce qui à trait à tous les aspects et avantages économiques, socio-culturels et éducatifs à l'Université de Moncton, et qu'on le fasse savoir immédiatement.

Adopté.

4. NEGOCIATIONS SYNDICALES

Avec l'avènement du syndicat groupant professeurs et bibliothécaires, le Comité accepte comme principe que les négociations doivent se faire avec du personnel de l'intérieur de l'Université plutôt qu'au moyen de gens de l'extérieur.

→ 5. PLAN DE PENSION

Le Vice-recteur à l'administration présente au Comité pour adoption les articles suivants concernant le plan de pension:

A - Règlement du Régime de rentes pour le personnel de soutien, les techniciens, et le personnel administratif ou professionnel de l'Université de Moncton.

B - Police d'administration de dépôts dudit régime.

→ 5. PLAN DE PENSION (suite)

C - La désignation de trois personnes comme membres du Comité de retraite tel que prévu à l'Article 4.01 du règlement dudit régime.

Noms proposés: M. J. Léonide Comeau  
M. Donald A. Cormier  
M. Rhéal G. Bérubé.

Il est proposé par Yvon Ouelllette appuyé par Gilberte LeBlanc que ces trois articles soient acceptés tels que proposés.

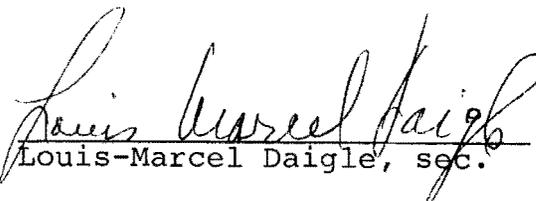
Adopté.

6. COLLEGE SAINT-LOUIS-MAILLET

Le Recteur informe le Comité que les documents nécessaires à la réalisation complète du nouveau régime de collaboration entre l'Université de Moncton et le Collège Saint-Louis-Maillet ont été envoyés à la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes, et seront étudiés lors de la réunion du 22 novembre prochain.

La séance est levée à 13h45.

(Signé) \_\_\_\_\_  
Alfred Landry, président

(Signé)   
Louis-Marcel Daigle, sec.